
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du mardi 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le dix sept novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Romain COURTIER, Hugues COURTIER, Annie LATHUILLIERE, Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

Représentés: Hervé LEGENDRE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gaëtan GAGNANT

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 13 NOVEMBRE

Avant de commencer le Conseil, le Maire demande de respecter une minute de silence en hommage aux victimes du 13 novembre

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 29 septembre 2015

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2015, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

CIMETIERE tarif des concessions du cimetière et du columbarium - DE 2015 035

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1 septembre 2016 le tarif suivant:

Cimetière:

Concession perpétuelle	260,00€
Concession 50 ans	124,00€

Colombarium

Concession 30 ans	364,00€
Concession 20 ans	260,00€
Concession 10 ans	156,00€

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, accepte** ce nouveau tarif des concessions du cimetière et du colombarium.

SALLE POLYVALENTE Prix des locations - DE 2015 036

Vu les travaux réalisés dans la salle polyvalente, le Maire propose de revaloriser le prix de location de la salle polyvalente à compter du 1 septembre 2016.

Location de la salle du vendredi 11h au lundi 11h

Résidents de la Commune	400,00€
Non-résidents de la Commune	800,00€

Le Maire rappelle que le tarif préférentiel réservé aux habitants de Villeroy, n'est applicable qu'une seule fois par année civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, accepte** la proposition de modification du tarif de location de la salle polyvalente.

BALAYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE - DE 2015 040

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de balayage de la voirie communale vient à échéance le 29 avril 2016. En conséquence et ouï les explications données, le conseil municipal de Villeroy **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de ne pas renouveler le contrat de balayage.

TRAVAUX:

Le Maire fait le point sur les travaux en cours et sur les travaux à réaliser

- La salle polyvalente:
 - La société LEGENDRE nous demande par l'intermédiaire de sa protection juridique, <<celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit le prouver>>. Un rendez-vous est prévu le 26 novembre 2015 avec notre assureur GROUPAMA dans le cadre de l'assistance juridique.
 - La commission sécurité de la Préfecture a donné un avis défavorable, elle nous demande la certification d'un établissement de contrôle. Une demande de contrôle auprès de la société APAVE est en cours.
- Enfouissement des réseaux rue Saint Pierre:
 - Les travaux ont commencé le 28 octobre, à ce jour pas de remarques particulières.
- Rue du cheval blanc:
 - **CONVENTION PUP RUE DU CHEVAL BLANC - DE 2015 039**
Après exposé du maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, **Acceptent** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires de la zone INAb du P.O.S.. Cette convention a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Villeroy est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement de la rue du cheval blanc en vue de la création de 8 lots constructibles. **Autorisent** le Maire à signer cette convention
 - La commune de Villeroy doit acquérir un terrain pour créer une aire de retournement.
- Maison 3 rue de l'abeille: La société d'assurance a versée à la commune un chèque d'acompte de 97 684,23€ pour le remboursement du sinistre. La société VELOZZO a été mandatée pour commencer les travaux de démolition.
- Route d'Iverny: Le Maire a rencontré Monsieur BRUN de la société OBI afin de finaliser les travaux de réfection des trottoirs de la route d'Iverny.
- Eglise: Le maire rappelle qu'il faudrait poursuivre les travaux d'entretien à l'intérieur de l'église ainsi que le porche qui s'effrite.

Assainissement:

Le maire rappelle que l'enquête concernant les fosses est toujours en cours et que nous n'avons pas de nouvelles de la CCPMF.

Les travaux de nettoyage de la marnière ont commencé début octobre, ils ont été suspendus sous prétexte de manque de boues.

Une inspection des réseaux d'assainissement sera réalisée par le bureau d'étude IRH à la demande de la CCPMF

CCPMF: AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE - DE 2015 037

Après exposé du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est autorisé à agir en justice pour le compte de la Commune de Villeroy

Article 2 - Le cabinet d'avocats Philippe PETIT & Associés, 31 rue royale à LYON, est chargé de la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire précitée

Article 3 – les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune

Article 4 – les services communaux sont chargés de l'exécution de la présente décision

CDCI: AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DEPARTEMENTAL DE LA SDCI - DE 2015 038

Après exposé du maire, le conseil municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'émettre 2 avis :

Un avis défavorable au projet général de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.

Un avis défavorable particulier sur le périmètre de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concerné par la commune de VILLEROY

AFFAIRE LGD: REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF - DE 2015 041

Le maire explique au Conseil que dans le cadre de l'affaire LGD DEVELOPPEMENT, le Tribunal administratif de Melun, nous demande d'établir un mémoire concernant cette affaire suite à une requête présentée par la SCI GOLLIA. La commune n'étant pas compétente à rédiger ce mémoire, il convient d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce mémoire et de confier le contentieux à venir à un cabinet d'avocats spécialisé en droit des collectivités publiques.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, DECIDE

- Maître Sylvain LEBRETON du cabinet NARDI-JOLY et LEBRETON, 63 avenue de la résistance 77500 CHELLES, est chargé de la défense des intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire précitée
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune
- Les services communaux sont chargés de l'exécution de la présente décision

Questions diverses

Le maire établit la permanence des bureaux de votes concernant les élections régionales des 6 et 13 décembre

Le Maire informe le Conseil que Madame CHABERNAUD souhaiterait que la commune trouve une solution pour faire ralentir les véhicules venant de la trace, son chat ayant été écrasé. Elle signale que plusieurs animaux ont déjà été tués.

Monsieur Benoit CODRON évoque l'état de la route de la trace ainsi que de la vitesse constatée sur le CD54. Le Maire répond qu'une demande devis pour boucher les trous de la voirie communale va être faite. En ce qui concerne le CD54, une demande de RDV avec Monsieur BEAUFILS sera faite pour essayer de résoudre le problème.

La séance est levée à: 23h00